



ASSOCIATION

Joseph Sauvy

Pôle Adulte

## FICHE DE POSTE

**1 - DENOMINATION DU POSTE :** Infirmier (ère) Diplômé(e) d'Etat

### 2 - DEFINITION DU POSTE

- Diplôme Etat d'Infirmier
- 1 ETP

### 3 -RATTACHEMENT HIERARCHIQUE

Est placé hiérarchiquement sous la responsabilité du directeur d'établissement et par délégation, du chef de service

Est placé fonctionnellement sous la responsabilité du médecin prescripteur pour les actes médicaux délégués

Est personnellement responsable des actes paramédicaux autorisés

Dans le cadre de son rôle propre (art. R.4311-5 et R.4311-2 du décret 2004-802),

l'IDE est responsable des actes qu'il assure en collaboration ou délègue au personnel d'accompagnement de proximité.

### 4- MISSIONS

L'infirmière ou infirmier accomplit les actes ou dispense les soins dans le cadre de son rôle propre, tel que défini aux articles R4311-5 et R4311-6 du Code de la Santé Publique.

L'infirmière ou infirmier est habilité à pratiquer, en application d'une prescription médicale ou d'un protocole les actes définis à l'article R4311-7 du CSP.

L'IDE est habilité à entreprendre ou adapter les traitements antalgiques. Compte tenu de ces dispositions nées de la loi et des acquis de l'expérience et des formations, l'IDE :

Conduit la conception et le suivi du volet médical du dossier de soins infirmiers des résidents.

MAS L'ORRI

Rue de la République - 69500 - Le Val de Saône

Téléphone : 04 78 26 50 50

M : [contact.mas.orri@asso-sauvy.fr](mailto:contact.mas.orri@asso-sauvy.fr)

Site internet : [www.asso-sauvy.fr](http://www.asso-sauvy.fr)



ASSOCIATION

Joseph Sauvy

Pôle Adulte

Conduit la conception et le suivi de la partie soin du projet du résidant, en lien avec le référent de ce dernier et les coordinateurs.

L'IDE est à l'origine de la conception, de la conduite et du suivi du volet médical du dossier de soins infirmiers de l'usager

L'IDE assure les transmissions et une traçabilité des soins aux résidants

## 5 - Missions au sein de l'établissement

### Actes directs auprès des résidants

L'infirmière ou infirmier accomplit les actes ou dispense les soins dans le cadre de son rôle propre, tel que défini aux articles R4311-5 et R4311-6 du Code de la Santé Publique.

L'infirmière ou infirmier est habilité à pratiquer, en application d'une prescription médicale ou d'un protocole les actes définis à l'article R4311-7 du CSP.

Compte tenu de ces dispositions nées de la loi et des acquis de l'expérience et des formations, l'IDE : conduit la conception et le suivi du volet médical du dossier de soins infirmiers des résidants. Conduit la conception et le suivi de la partie soin du projet du résidant, en lien avec le référent de ce dernier et les coordinateurs.

L'IDE est à l'origine de la conception, de la conduite et du suivi du volet médical du dossier de soins infirmiers de l'usager

L'IDE assure les transmissions et une traçabilité des soins aux résidants.

### Référence infirmière

Un rôle de référent des axes de soins aux projets individuels des résidents lui est confié. La fonction de référence est déterminée comme suit :

En soutien des AMP et Aides-Soignants qui assurent la référence de projet,

En collaboration avec les coordinateurs d'unité de vie,

Pour articuler les axes de soins et le projet d'accompagnement,

Pour faciliter l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet des résidants dans les axes de soins,

MAS L'ORRI

Rue de la République - F-5300 FR Avesnes

Tel : 03 29 44 50 51

Mail : [contact.mas.orri@asso-sauvy.fr](mailto:contact.mas.orri@asso-sauvy.fr)

Site : [www.asso-sauvy.fr](http://www.asso-sauvy.fr)



ASSOCIATION

Joseph Sauvy

## Pôle Adulte

### Fonction information

Il renseigne les outils d'aide à l'élaboration (référentiel d'observation, fiche projet, notes de suivi...) en fonction des informations médicales et paramédicales reçues.

Il transmet les informations médicales et paramédicales reçues à l'ensemble de l'équipe.

Il transmet les observations des différents acteurs du soin (internes et externes) dans le cadre des préparations de synthèses.

En lien avec la direction de l'établissement, il rappelle les obligations du secret médicale, réputé confié à l'ensemble de l'équipe (Art 1110-4 du Code de la Santé Publique)

Sous contrôle de la direction de l'établissement, il veille à ce que les informations contenues et transmises soient conformes aux obligations nées de la loi, et protégeant le patient des informations le concernant (Art L. 1111-7 et R. 1112-2 à R. 1112-8 du Code de la santé publique)

### Fonction animation

Il participe aux rencontres de présentation du projet et aide à favoriser l'expression des attentes.

Il participe à l'articulation des axes du soin avec le projet d'accompagnement du résident.

Il soutient le référent de projet dans sa fonction de veille et de mise en œuvre du projet et des réajustements liés aux soins ou l'évolution de la pathologie.

### Fonction coordination

Il fait un point régulier avec les référents de projets et l'équipe des coordinateurs l'avancée des projets.

Il peut faciliter les rencontres des autres acteurs (internes et externes) pour s'assurer du suivi du projet et des axes de soins

### Suivi médical et paramédical

L'IDE est responsable de la gestion des rendez-vous médicaux et paramédicaux

Il ou elle renseigne les éléments de soins sur le dossier médical informatisé et/ou papier

Il ou elle archive les anciennes données du dossier de soins infirmiers

MAS L'ORRI

2, rue de la Chapelle, 93000 Le Pré-Saint-Gervais

Tel : 01 48 36 51 57

M : [contact.mas.orri@asso-sauvy.fr](mailto:contact.mas.orri@asso-sauvy.fr)

www.asso-sauvy.fr



ASSOCIATION

Joseph Sauvy

### Pôle Adulte

Il ou elle peut accompagner les résidents lors d'hospitalisations, examens ou consultations à l'extérieur de l'établissement

L'acte de soin ou l'hospitalisation (prescriptions, transmission des informations médicales demandées, ...)

L'IDE apporte les prélèvements au laboratoire et récupère les résultats

#### 6 – SAVOIR ETRE

Bon sens relationnel.

Bonne écoute et empathie

Rigueur, responsabilité et confidentialité

Sens des responsabilités, autonomie, diplomatie

Etre en capacité de travail en équipe pluridisciplinaire.

Mettre en place et utiliser un mode de communication adapté à chaque personne accueillie.

Savoir associer, dans la mesure du possible, la personne accueillie aux soins la concernant.

MAS L'ORRI

MAISON D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGÉES

12345 AVENUE SAUVY

06000 CONTACT.MAS.ORRI@ASSO-SAUVY.FR

06000 CONTACT.MAS.ORRI@ASSO-SAUVY.FR

